21.06.2010 – 12:01 Uhr

Le Cipi attire l'attention sur les dangers de la foudre pendant les mois d'été: Dégâts et maisons en feu à la suite de coups de foudre

Berne (ots) -

Lorsque les orages se déchaînent après une chaude journée d'été, la foudre provoque souvent des dommages incendie. Entre juin et août, on compte jusqu'à 400'000 éclairs en Suisse et ceux-ci sont à l'origine de milliers de sinistres. Même si votre maison n'est pas pourvue d'une installation de protection contre la foudre, vous pouvez prendre des mesures efficaces en suivant les conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi.

En Suisse, un sinistre incendie sur trois est dû à la foudre. Le plus souvent, ce sont des appareils sensibles tels que les téléviseurs, les radios et les ordinateurs qui sont touchés. Mais une fois sur six, la foudre frappe le bâtiment directement, avec le risque que le feu se propage de manière fulgurante. Les installations de protection contre la foudre offrent le plus de sécurité. Elles conduisent la foudre sans danger dans le sol, de sorte que le bâtiment ne risque rien.

Dans les bâtiments qui ne sont pas équipés d'une installation de protection contre la foudre, le Cipi recommande de prendre les mesures suivantes:

- Pendant un orage, le plus sûr est de se placer au centre d'une pièce.
- Le contact avec l'eau peut être dangereux: il faut renoncer à prendre un bain et à se doucher.
- Il faut aussi éviter tout contact avec les canalisations d'eau, de gaz, les installations électriques ou les câbles d'antenne.
- Pour les appareils sensibles (téléviseurs, radios, ordinateurs), il vaut la peine d'installer une protection contre les surtensions. En l'absence d'une telle protection, il faut retirer les fiches.
- En plus des bâtiments dotés d'une installation de protection contre la foudre, les voitures, les wagons de train ou les campingcars offrent une bonne protection en cas d'orage.

Les installations de protection contre la foudre ne sont certes obligatoire que sur les bâtiments particulièrement exposés tels que les bâtiments élevés, les écoles, les hôpitaux et les hôtels. Pour tous les autres bâtiments, il incombe au propriétaire de l'exiger. Le Cipi recommande de munir les bâtiments d'une telle installation. Dans les maisons sans installation de protection contre la foudre, il faut retirer les fiches en cas d'orage. Pour les appareils électriques, le Cipi recommande une protection contre les surtensions, qui se laisse installer à peu de frais.

Attention au feu! Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.
www.bfb-cipi.ch

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des in-cendies Cipi
Tél.: +41/41/727'76'77
E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100605782 abgerufen werden.